

INTÉGRER LES ÉVOLUTIONS LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES DE LA LCB/FT (IAS)

Actualités de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme dans l'assurance

1 JOUR, 7 HEURES

CONFORMITÉ

CODE :
ARM07

Objectifs de la formation

Maîtriser l'actualité juridique en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme

Comprendre l'application des différents niveaux de réglementation pour le secteur de l'assurance

Parmi nos formateurs

- ASSOULY Judith
Conseil et formation en Déontologie & Conformité Financière,

Public concernés

- Compliance Officer/ Responsable conformité, Responsables cellules anti-fraude, Responsables lutte contre le blanchiment, Responsables techniques, Risk Managers, Directeurs des risques, Responsables juridiques et financiers, Gestionnaires de contrats d'assurance

Critères d'admission

- Cette formation entre dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue car considérée comme une action d'adaptation et de développement des compétences des salariés.

Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire

Rappel des points clés de la 4^{ème} directive LCB/FT de 2015

- Les principales dispositions de la 4^{ème} directive LCB publiée le 5 juin 2015
- Point de vigilance sur la nouvelle définition de la PPE (Personne Politiquement Exposée) : vigilance renforcée, quel impact pour les entreprises de l'assurance, quelle procédure mettre en place
- L'identification des bénéficiaires effectifs en matière d'assurance vie
- Renforcement de l'approche par les risques

États des lieux des dernières recommandations ou lignes directrices de l'ACPR et leurs applications

- Comprendre le contexte de ce projet de loi
- Appréhender le régime spécifique des lanceurs d'alerte
- Renforcement des pouvoirs de l'ACPR (insertion d'un mécanisme de résolution)
- Quels dispositifs mettre en place pour se préparer à un contrôle de l'ACPR

Connaître les nouvelles prérogatives de TRACFIN avec la loi sur le renseignement : comment assurer le reporting des alertes

Réforme Sapin 2 : quelles évolutions en droit national pour l'assurance

- Comprendre le contexte et les objectifs du projet de Loi
 - Appréhender le régime spécifique des lanceurs d'alerte
 - Renforcement des pouvoirs de l'ACPR
-

La conformité dans le respect des mesures restrictives (mesures de sanctions internationales) :

- Comment assurer la vigilance sur l'exercice d'activité à l'étranger
 - Quels impacts pour la maison mère en fonction des implantations locales et des violations des lois locales
 - Comprendre vos obligations de résultat en matière de gel des fonds (couverture de l'activité de l'organisme, actualisation systématique des listes de gel, remontée des alertes, déclarations aux autorités compétentes, cantonnement des avoirs gelés, etc.)
-

Dates

Modalités pédagogiques, d'évaluation et techniques

■ Modalités pédagogiques:

Pour les formations synchrones-présentiel ou classes virtuelles (formations à distance, en direct), les stages sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants, et cherchent à respecter un équilibre entre théorie et pratique. Chaque fois que cela est possible et pertinent, des études de cas, des mises en pratique ou en situation, des exercices sont proposées aux stagiaires, permettant ainsi de valider les acquis au cours de la formation. Les stagiaires peuvent interagir avec le formateur ou les autres participants tout au long de la formation, y compris sur les classes virtuelles durant lesquelles le formateur, comme en présentiel peut distribuer des documents tout au long de la formation via la plateforme. Un questionnaire préalable dit 'questionnaire pédagogique' est envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques. Il est transmis aux intervenant(e)s avant la formation, leur permettant de s'adapter aux publics. Pour les formations en E-learning (formations à distance, asynchrones), le stagiaire peut suivre la formation à son rythme, quand il le souhaite. L'expérience alterne des vidéos de contenu et des activités pédagogiques de type quizz permettant de tester et de valider ses acquis tout au long du parcours. Des fiches mémos reprenant l'essentiel de la formation sont téléchargeables. La présence d'un forum de discussion permet un accompagnement pédagogique personnalisé. Un quizz de validation des acquis clôture chaque parcours. Enfin, le blended-learning est un parcours alternant présentiel, classes virtuelles et/ou e-learning.

■ Modalités d'évaluation:

Toute formation se clôture par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire sur le déroulement, l'organisation et les activités pédagogiques de la formation. Les intervenant(e)s évaluent également la session. La validation des acquis se fait en contrôle continu tout au long des parcours, via les exercices proposés. Sur certaines formations, une validation formelle des acquis peut se faire via un examen ou un QCM en fin de parcours. Une auto-évaluation des acquis pré et post formation est effectuée en ligne afin de permettre à chaque participant de mesurer sa progression à l'issue de la formation. Une évaluation à froid systématique sera effectuée à 6 mois et 12 mois pour s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert de compétences en situation professionnelle, soit par téléphone soit par questionnaire en ligne.

■ Modalités techniques FOAD:

Les parcours sont accessibles depuis un simple lien web, envoyé par Email aux stagiaires. L'accès au module de E-learning se fait via la plateforme 360Learning. La durée d'accès au module se déclenche à partir de la réception de l'invitation de connexion. L'accès aux classes virtuelles se fait via la plateforme Teams. Le(a) stagiaire reçoit une invitation en amont de la session lui permettant de se connecter via un lien. Pour une bonne utilisation des fonctionnalités multimédia, vous devez disposer d'un poste informatique équipé d'une carte son et d'un dispositif vous permettant d'écouter du son (enceintes ou casque). En ce qui concerne la classe virtuelle, d'un microphone (éventuellement intégré au casque audio ou à la webcam), et éventuellement d'une webcam qui permettra aux autres participants et au formateur de vous voir. En cas de difficulté technique, le(a) stagiaire pourra contacter la hotline au 01 70 72 25 81, entre 9h et 17h ou par mail au logistiqueformations@infopro-digital.com et la prise en compte de la demande se fera dans les 48h.